

Dossier : Sujet S301 S302 ULC-G.5.2

28 janvier 2020

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 01-2020

Troisième édition de CAN/ULC-S301:2018, SUR LA NORME RELATIVE AUX CONFIGURATIONS ET AUX OPÉRATIONS DES CENTRALES DE RÉCEPTION D'ALARME

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)

Clients répertoriés des programmes de certification des services des systèmes d'alarme antivol pour les propriétés commerciales et financières (CPVXC, CPWFC,

CRXXC et CRYHC)

Clients répertoriés des entreprises de services d'intervention des gardiens en cas d'alarme (CPVAC)

Membres du comité technique de l'ULC sur la sécurité et les systèmes d'alarme antivol (S300A)

Autres parties intéressées

Le présent bulletin fait suite au Bulletin sur les normes ULC 2018-16 annonçant la publication de la troisième édition de la norme relative aux configurations et aux opérations des centrales de réception d'alarme CAN/ULC-S301:2018.

Cette norme nationale du Canada a été approuvée par le comité technique de Normes ULC sur la sécurité, le matériel et les systèmes d'alarme antivol et a été publiée en date du mois d'août. Les Laboratoires des assureurs du Canada Inc. (ULC) ont adopté les dispositions de cette édition de la Norme et toutes les nouvelles demandes relatives à des enquêtes touchant les centrales de réception d'alarme seront vérifiées conformément à ces exigences.

La présente norme établit des exigences applicables aux centrales de réception d'alarme, au service de protection, aux centres de services, aux centres satellites, aux centres de télésaisie de données, aux centrales de réception d'alarme hébergée, aux centrales de réception d'alarme vidéo gérée et aux centres de transition.

Voici quelques points saillants des changements apportés à la seconde édition de la norme :

- L'intitulé de la norme a été modifié;
- Glossaire de termes mis à jour;
- Exigences applicables harmonisées avec la norme CAN/ULC-S302 (Norme sur l'installation, l'inspection et la mise à l'essai des systèmes d'alarme anti-intrusion) et la norme CAN/ULC-S561 (Installation et services – systèmes et centrales de réception d'alarme incendie).
- L'introduction de catégories de niveaux de sécurité conformes aux normes S300A;



- Une séparation coupe-feu d'une heure de la zone des opérations de la centrale dans les bâtiments équipés d'un ou plusieurs systèmes d'extinction d'incendie automatique;
- L'amélioration de la section du système d'automatisation de la centrale de réception d'alarme qui comprend de nouvelles performances et configurations du SACRA, un accès à distance et un stockage de secours;
- Changements dans l'intervention de services, y compris la catégorisation des problèmes ayant une incidence et n'ayant pas une incidence sur le service;
- Nouvelles options de configuration et de test pour l'alimentation de secours de la centrale de réception d'alarme;
- L'ajout d'un type de centrale de réception d'alarme exclusive;
- L'ajout d'un type de centrale de réception d'alarme hébergée,
- L'ajout d'un type de centrale de réception d'alarme hébergée;
- L'ajout d'un type de bureau de traitement;
- Une exigence pour un emplacement redondant de centrale de réception d'alarme; et
- Des exigences pour un centre d'opérations temporaire.

Ces exigences deviennent immédiatement en vigueur pour les nouvelles entreprises appliquant les listes d'ULC et pour les clients répertoriés la date d'entrée en vigueur est **1er janvier 2021**; à l'exception de l'exigence d'une centrale de réception d'alarme redondante qui entrera en vigueur le **1er janvier 2025**.

Toutes les entreprises d'alarme déjà inscrites doivent se conformer à ces exigences d'ici la date d'entrée en vigueur pour conserver leur inscription sur la liste ULC. En cas de non-conformité, une entreprise peut être retirée de la liste ULC; de ce fait, elle ne pourrait plus émettre de certificats ULC.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Alan Cavers du groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité d'ULC, par téléphone : (416) 288-2207 ou par courriel au : trt.certificate@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Responsable du programme et de la marque ULC Gestionnaire régional - Accréditations et conformité

'Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"